

# Règlement du jeu concours INTERNET

– Site Internet XL LITERIE –

« Le jeu du PUZZLE »

---

## Huissier

Le présent règlement est déposé à la SCP ECORMIER & VITOUX; huissiers de justice associés à Saint-Denis.

## Société organisatrice

**XL LITERIE**  
**26, avenue de la Croix du Sud ZI n°4 la vallée 97410 St Pierre**

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, qui peut être consulté au siège social de la société Organisatrice.

Il est adressé à titre gratuit à toute personne faisant la demande en écrivant à : XL LITERIE  
26, avenue de la Croix du Sud ZI n°4 la vallée 97410 St Pierre  
Le timbre utilisé peut être remboursé sur demande expresse, au tarif lent en vigueur

## Objet

La société organisatrice organise, du 03 septembre au 8 octobre 2011 inclus (date et heure Ile de La Réunion de connexion faisant foi), exclusivement sur Internet, un jeu concours, intitulé « *Le jeu du puzzle* ».

Le concours est accessible sur le site [www.xl-literie.fr](http://www.xl-literie.fr)

## Modalités de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure ci-après dénommée « participant », répondant aux conditions suivantes :

Le participant doit résider sur le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer) à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.



La participation à ce concours s'effectue exclusivement sur site xl-literie.fr. Toute participation sous toute autre forme est exclue.

Ce concours sera ouvert du 03 septembre au 08 Octobre 2011 inclus minuit inclus (date et heure Ile de La Réunion de connexion faisant foi) sur le site Internet xl-literie.fr.

Ce concours est divisé en 5 sessions :

- la 1ère session du 03 septembre 2011 au 11 septembre 2011 minuit inclus ;
- la 2ème session du 12 septembre 2011 au 18 septembre 2011 minuit inclus;
- la 3ème session du 19 septembre 2011 au 25 septembre 2011 minuit inclus ;
- la 4ème session du 26 septembre 2011 au 2 octobre 2011 minuit inclus;
- la 5ème session du 3 octobre 2011 au 8 octobre 2011 minuit inclus;

La clôture de chaque session a lieu à minuit (heure réunionnaise de connexion faisant foi).

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Toute indication révélée fausse ou non avenue entraîne l'élimination de la participation.

### **Déroulement**

Le jeu sera ouvert du 03 Septembre 2011 au 08 Octobre 2011 inclus minuit inclus sur le site Internet www.xl-literie.fr (date et heure réunionnaise de connexion faisant foi).

Les internautes seront invités à recomposer le plus rapidement le puzzle qui leur est proposé. Le principe est un puzzle slider :

- Pour jouer il suffit de replacer dans l'ordre les cases du puzzle. Pour cela il suffira de cliquer sur une pièce du puzzle adjacente à la case vide pour la déplacer.

Le lendemain de la clôture de chaque session, XL LITERIE désignera le gagnant selon les critères suivants :

Chaque joueurs obtient un score prenant en compte le nombre de clic pour finir le puzzle (tjrs 10 au minimum), le temps qu'il lui a fallut et le nombre d'ami(s) invité(s) ET qui ont cliqué sur le lien du mail.

Avec  $COEF\_CLIC = 100$ ,

$COEF\_AMI = 5\ 000$ .



Chaque joueur peut augmenter son score de 5 000 à 30 000 points en invitant des amis. Il peut inviter autant d'ami qu'il veut mais son bonus ne sera effectif que lorsque l'ami aura cliqué sur le lien du mail.

De plus le bonus à obtenir est limité à 30 000 points avec 5 amis

En résumé:

1 ami : +5000pts

2 ami : +5000pts

3 ami : +5000pts

4 ami : +5000pts

5 ami : +10000pts

Chaque participant peut rejouer autant de fois qu'il le souhaite au cours de la session et sa performance sera enregistré en base de donnée si son score est supérieur au précédant.

Chaque fois qu'un joueur participe et se connecte avec son adresse email, il peut voir son score véritable A CET INSTANT, qui prend en compte le nombre d'amis qui ont cliqués sur le lien. Le joueur peut également voir ce nombre pour l'encourager à réinviter des amis et augmenter son score.

Les points accumulés lorsque les amis invités au cours des sessions précédentes, et ayant cliqué sur le lien à la fin de la session concerné, sont agrémentés au score si le participant rejoue lors d'une autre session. Les points accumulés lors de chaque session de jeux sont remis à 0 à la fin de ses dernières.

La personne sélectionnée gagnera le lot mis en jeu.

Le gagnant sera informé par mail et/ou téléphone, et son nom publié sur le site xl-literie.fr dans la rubrique « les gagnants ».

Participer à ce jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect du présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du présent jeu.

La société organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

## **Dotations**

Il y aura 5 personnes gagnantes pour la totalité de l'opération soit une par session,



Les lots mis en jeu par session sont :

**Un oreiller TEMPUR OMBRACIO d'une valeur unitaire de 190 Euros (la dotation globale étant de 950.00 Euros, soit 5 lot à 190.00 Euros)**

Les lots sont à retirer au sein d'un des 3 magasins XL LITERIE :

Adresse des magasins :

XL LITERIE Saint Denis, 68 rue Jules Auber

XL LITERIE Saint Paul: 36, rue du Kovil – Savannah

XL LITERIE Saint Pierre : 13 rue Bory Saint Vincent

Le cadeau ne pourra pas être échangé à la demande d'un gagnant contre leur valeur financière ou d'autres lots, pour quelque raison que ce soit. Toutefois, la société organisatrice se réserve le droit de substituer à tout ou partie des lots d'une valeur au moins équivalente.

Chaque gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice, tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

### **Loi Informatique et Libertés**

Chaque gagnant autorise les vérifications concernant son identité, ses coordonnées téléphoniques et postales.

Les informations recueillies lors de ce concours peuvent être utilisées par la société organisatrice, qui peut être amenée à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers, sauf avis contraire manifesté pendant ou après la participation, par le participant, par courrier postal adressé à :

XL LITERIE  
26, avenue de la Croix du Sud ZI n°4 la Vallée 97410 St Pierre

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment

Par écrit auprès de : XL LITERIE, 26, avenue de la Croix du Sud ZI n°4 la Vallée 97410 St Pierre

Le gagnant autorise la société organisatrice à diffuser son nom, sa ville de résidence et son image dans ses opérations publicitaires, promotionnelle ou purement informative, en ayant au préalable obtenu l'accord des gagnants sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur et ce sans aucune contrepartie financière.

### **Réclamations**

Toute réclamation devra se faire par écrit à :



XL LITERIE, 26, avenue de la Croix du Sud ZI n°4 la vallée 97410 St Pierre, en indiquant le nom du concours, les nom, prénom, adresse complète et adresse mail du joueur ; et cela dans un délai de quatre mois après la clôture du concours. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

### **Responsabilités**

La société organisatrice est responsable de la remise des prix aux gagnants.

Le prix ne pourra plus être réclamé après un délai de quatre mois suivant la clôture du concours.

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à :

- La modification du concours
- Son interruption momentanée
- Sa suppression

Sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse être réclamée de ce fait à la société organisatrice.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé à la SCP ECORMIER & VITOUX dépositaire du règlement et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du concours, de sa suspension ou de son annulation.

### **Remboursement**

Les frais engagés par les participants, n'ayant pas de connexion Internet ADSL en illimité, dans le cadre du Jeu peuvent être remboursés dans les conditions suivantes :

- Sur simple demande écrite à l'adresse suivante : XL LITERIE, 26, avenue de la Croix du Sud ZI n°4 la vallée 97410 St Pierre - Avant le 8 octobre 2011 (cachet de la poste faisant foi)
- en précisant son adresse postale et/ou son numéro de téléphone ainsi que les heures et dates des connexions dans la limite d'une connexion sur toute la période du jeu.
- En accompagnant sa demande d'un RIB ou un RIP.

*Les frais éventuels de participation au Jeu seront remboursés dans la limite de 1 participation sur toute la période du jeu par participant, selon les modalités suivantes :*

- remboursement du coût d'une connexion Internet de 5 min, soit un remboursement forfaitaire de 1 (un) euro TTC.



Le timbre de la demande de remboursement pourra être remboursé sur demande par virement bancaire au tarif lent en vigueur (base 20 grammes). Il sera alors procédé à un seul remboursement de timbre par foyer (même nom, même adresse) pour toute la durée du Jeu.

### **Le règlement**

La participation à ce concours entraîne l'entière acceptation du règlement complet.

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.